

côté toute discussion sur les matières qui les divisent ; que tous, sans distinction, s'en remettent, avec une entière docilité et tranquillité d'esprit, aux enseignements du Saint-Siège sur ces questions ; que tous, unis dans ce même sentiment, et assurés de se maintenir ainsi dans la voie de la vérité, ne se proposent plus désormais qu'un objet : consacrer toutes leurs forces à la défense de la religion et au salut de la société menacée. Le Saint-Siège, de son côté, fidèle à la mission qu'il a reçue d'enseigner tous les peuples et de préserver les fidèles de l'erreur, suit d'un œil attentif et vigilant tout ce qui se produit au sein de la catholicité, et quand il le jugera nécessaire et opportun, il ne manquera pas dans l'avenir, comme il n'y a jamais manqué dans le passé, de donner à propos, par ses enseignements, la lumière et la direction. — C'est au Saint-Siège avant tout, et aussi, sous sa dépendance, aux autres pasteurs établis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'appartient de droit le ministère doctrinal. La part des simples fidèles se réduit ici à un seul devoir : accepter les enseignements qui leur sont donnés, y conformer leur conduite et seconder les intentions de l'Eglise. Les journaux catholiques doivent en cela donner les premiers l'exemple. Si, en effet, l'action de la presse devait aboutir à rendre plus difficile aux Evêques l'accomplissement de leur mission ; si en résultait un affaiblissement du respect et de l'obéissance qui leur sont dus ; si l'ordre hiérarchique établi dans l'Eglise de Dieu en était atteint et troublé, les inférieurs s'arrogeant le droit de juger la doctrine et la conduite de leurs vrais docteurs et pasteurs : l'œuvre de ces journaux ne serait pas seulement stérile pour le bien, mais, par plus d'un côté, elle serait grandement nuisible.

“ Que, dans l'accomplissement de cette mission et de tant d'autres graves devoirs qui vous incombent, la Bénédiction apostolique vous conforte ! Nous vous la donnons comme gage de Notre particulière affection.

“ Du Vatican, le 4 novembre 1884.

Signé : LÉON XIII, Pape.”

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Ordination faite à la Cathédrale par Mgr l'Evêque de Montréal le 30 novembre 1884.

Sous-diaconat.— MM. N. J. Morin et G. F. Plouffe, Montréal.

Le jour de la fête de l'Immaculée-Conception auront lieu deux cérémonies solennelles pour célébrer le troisième centenaire de la fondation, au Collège romain, de la célèbre Congrégation de la T. S. Vierge appelée *Prima-Primaria*.

A l'Eglise du Jésus, à 3 heures, il y aura vêpres solennelles, sermon et procession.